



Conditions d'utilisation de la Machine à Affranchir

Tarifs applicables au 1er mars 2008

La machine à affranchir est une solution d'affranchissement que vous utilisez de façon autonome pour vos envois de courrier tels que :

Courrier de Gestion	Marketing Direct	Colis	Courrier International
Lettre MAX* Lettre Prioritaire Ecopli Lettre Recommandée Valeur Déclarée	Destineo Esprit Libre	Offre Entreprise Colissimo*	Contrat Courrier Export*

*Uniquement sur MAI

Les consommations du mois sont facturées au début du mois suivant.

Accéder à la solution « Machine à Affranchir »

Le dépôt de garantie

- Dans certains cas, et conformément au contrat d'utilisation de la Machine à Affranchir, un dépôt de garantie peut être demandé lors de la signature ou en cours de vie du contrat.
- Le montant du dépôt de garantie est égal à **2 mois de consommation moyenne constatée ou prévisionnelle**. Il peut être réévalué à tout moment, notamment en cas de variation significative du volume affranchi.
- Le dépôt de garantie est restitué lors de la résiliation du contrat si le client a réglé l'ensemble des sommes dues à La Poste.

Comprendre votre facture Machine à Affranchir

Contenu de la facture

La facture de consommation mensuelle de la Machine à Affranchir adressée par La Poste est constituée :

- Des produits du Courrier consommés le mois précédent aux tarifs en vigueur dans les conditions générales de vente ([insérer lien internet LP/tarifs postaux](#))
- D'éléments récurrents :
 - **Une remise de 1% liée au mode d'affranchissement Machine à Affranchir.** Elle est appliquée dès que le montant mensuel de vos affranchissements est supérieur à 400 fois la valeur de l'affranchissement au 1er échelon de poids de la Lettre Prioritaire au tarif en vigueur.
 - Des frais de gestion mensuels d' **1 euro TTC** pour les utilisateurs de tpMAc.

- D'éléments ponctuels :
 - En cas de litige, La Poste peut être amenée à apposer des scellés sur la machine à affranchir.
 - Frais de mise sous scellés : **33,54 Euros TTC.**
 - Frais de levée de scellés : **33,54 Euros TTC.**
 - En cas de non remise de la Fiche Mensuelle de Dépôt par les utilisateurs de machine non connectée.
 - Frais de collecte : **16,77 Euros TTC**
- Sur les Machines à Affranchir de type MAI (MA Intelligente), les offres Colissimo et Lettre MAX sont assujetties à TVA.

Personnalisez vos envois de courrier

La flamme publicitaire

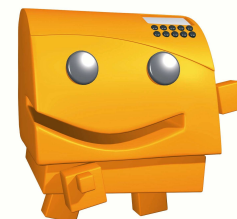
La flamme publicitaire est une marque postale à l'image d'une entreprise ou d'une administration imprimée sur l'enveloppe. C'est un véritable support de communication qui peut comporter un texte et/ou un logo.



Location de la flamme publicitaire

Une redevance postale s'applique lors de l'utilisation d'une flamme publicitaire. Son montant correspond à la location de cet espace. Il est composée de :

- Une part La Poste correspondant pour 2008 à 50 fois la valeur de l'affranchissement au 1er échelon de poids de la Lettre Prioritaire, au tarif en vigueur le 1er janvier de l'année considérée.
- Une part concessionnaire



A votre disposition pour tout renseignement concernant vos envois.